

DEC170918DR07

**Décision portant nomination de M. Johan GUIOT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6587 intitulée « Centre d'études et de recherches sur le développement international »**

## LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC161216DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR6587 intitulée « **Centre d'études et de recherches sur le développement international** »;

Vu la décision n°DEC172079INSHS portant nomination de **M. Grégoire ROTA-GRAZIOSI** aux fonctions de directeur l'unité mixte n°UMR6587 intitulée « **Centre d'études et de recherches sur le développement international** »;

Vu l'avis du conseil de l'UMR6587 <sup>1</sup> en date du 18/11/2014 ;

Considérant que **M. Johan GUIOT** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS du **02 au 04 juin 2014**.

## DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : **M. Johan GUIOT**, *assistant ingénieur*, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6587 intitulée «**Centre d'études et recherches sur le développement international**», à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016

**M. Johan GUIOT** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Johan GUIOT** est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Clermont-Ferrand, le 19 juillet 2017

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du partenaire  
Université Clermont-Auvergne



Délégation  
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2 avenue Albert Einstein  
BP 61335  
69609 Villeurbanne cedex  
T 04 72 44 56 00  
F 04 78 89 47 69

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)